

Règlement INFERNOU 2015

Article 1 :

La Balise Orientation Albigeoise (BOA) et le Sport Caussade ORientation (SCOR), organisent le Samedi 25 avril et le dimanche 26 avril 2015, un Raid Orientation au score (La course au score exige des concurrents de visiter le plus grand nombre possible de postes de contrôle dans un laps de temps imparti et dans un ordre laissé au choix du concurrent) se nommant L'INFERNOU, avec 6 temps de course différents, les 6 circuits sont :

- **Le Satan**, course au score de 24 h par équipe de 2 ou en individuel,
- **Le Lucifer**, course au score de 12 h par équipe de 2 ou en individuel,
- **Le Belzébuth**, course au score de 6 h en individuel,
- **Le Méphisto**, course au score de 3 h en individuel,
- **L'Orphée**, course au score de 1h 30 en individuel,
- **Le Diablotin**, course au score de 30' à 1 h pour les enfants et adultes, dans le village de PUYCELSI (81)

Article 2 :

Les parcours seront réalisés sur les départements du Tarn (81) et du Tarn et Garonne (82), dans le triangle de 4 communes, à savoir, Puycelsi (81), Penne (81), Larroque (81) et Bruniquel (82).

Article 3 :

L'épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés. Tout athlète non licencié doit fournir un certificat médical original ou sa copie de non contre indication à la pratique en compétition de la course à pied datant de moins d'un an à la date de la course. Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs.

Article 4 :

Un classement séparé, hommes, femmes et mixtes, sera effectué sur les circuits (24, 12), hommes et femmes sur le circuit de (24, 12 et 6h), et hommes, femmes et jeunes sur le circuit 3h et 1h 30. Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course.

Article 5 :

Les deux équipiers seront tenus de rester ensemble tout au long de l'épreuve jusqu'à la ligne d'arrivée et de garder avec eux le matériel et l'équipement « obligatoires ». Des contrôleurs seront présents sur le terrain pour garantir la régularité de l'épreuve.

Article 6 :

Les participants à cette course sont considérés en «villégiature personnelle» et ne peuvent en aucun cas arguer du fait que l'organisation prendra en charge leurs écarts de conduite (déprédation ou incorrection vis à vis des personnes).

Article 7 :

La mise hors course immédiate (avec retrait du système de contrôle) pourra être décidée par un contrôleur pour les raisons suivantes :

- Franchissement de clôtures hors passages et autorisations prévus, traversées de champs cultivés et de pâturages ou prés de fauchés
- Abandon de déchets divers (papiers, bouteilles etc...),
- Non-respect de la stricte autonomie (ravitaillement),
- Non-respect du code de la route,
- Non-respect des habitants et autres personnes rencontrées,
- Progression et arrivée non groupées des membres de l'équipe (+ de 50 m),
- Utilisation de GPS

Article 8 :

Le port du dossard (remis à l'accueil) est obligatoire pour les 2 concurrents. Il doit être placé non plié, non découpé et de manière visible sur le devant. Chaque équipier est responsable de son dossard et devra veiller à ce que celui-ci soit intégralement visible à tout moment.

Article 9 :

Les départs et arrivées auront lieu à Puycelsi.

Le départ est fixé le 25 avril 12h00, pour le Satan (24h), et l'arrivée le 26 avril à 12h.
Le départ est fixé le 25 avril 23h00, pour le Lucifer (12h), et l'arrivée le 26 avril à 11h.

Le départ est fixé le 26 avril 5h15, pour le Belzébuth (6h), et l'arrivée le 26 avril à 11h15.
Le départ est fixé le 26 avril 8h30, pour le Méphisto (3h), et l'arrivée à 11h30.
Le départ est fixé le 26 avril 10h15, pour l'Orphée (1h30), et l'arrivée à 11h45.
Le départ est fixé le 26 avril 10h00, pour le Diablotin, course au score des enfants, de 30' à 1h00.

Le rassemblement des concurrents aura lieu sur la ligne de départ 20' avant le départ, où des consignes de course seront données par l'organisateur.

Les concurrents devront poinçonner un maximum de balises pendant le temps imparti choisi (24, 12, 6, 3, 1h30), une balise sera retirée toutes les 3 mn après le temps imparti, le classement se fera en fonction du nombre de balises poinçonnées, en cas d'égalité, le temps mis pour effectuer le parcours départagera les ex aequo.

Tout concurrent ou équipe incomplète arrivant ½ heure au delà du temps imparti, sera mis hors course, de plus la sécurité ne sera plus assurée sur le parcours au-delà de ce temps.

Article 10 :

Sur les circuits de 24h et de 12h, pour les coureurs qui souhaitent se ravitailler pendant leur temps de course, la « base de vie » indiquée sur la carte sera ouverte de 21h à 6h du matin.

Les organisateurs mettront à leur disposition des tentes, de l'eau et des boissons chaudes.

Les concurrents pourront déposer leurs sacs (affaires de rechange, ravitaillement, etc...) à l'accueil, ces sacs seront acheminés vers la « base de vie » et ramenés le lendemain à l'accueil par l'organisation.

Article 11 :

L'organisateur fournira aux concurrents des circuits Satan (24h) et Lucifer (12h), (une carte format A3 au 1/20 000, imprimée recto verso sur un fond IGN avec des secteurs inclus aux normes IOF), où seront indiqués les emplacements des postes, la « base de vie », des points d'eau et des secours.

L'organisateur fournira des dossards ou sera indiqué plusieurs n° de téléphones à contacter en cas d'urgence.

Les puces sportident (100 postes) seront remises en même temps que les dossards, une caution du prix de la puce sera demandée.

Chaque participant des 24 et 12h, devra posséder le matériel suivant durant toute l'épreuve :

- Un tél portable, dont le n° de tél. sera donné à l'organisateur,
- Une lampe frontale avec piles de remplacement,
- Une couverture de survie,
- Un sifflet
- Une réserve d'eau d 1,5 l minimum.

L'organisateur fournira aux concurrents du circuit Belzébuth (6h), Méphisto (3h) et Orphée (1h30), une carte de course d'orientation aux normes IOF au 1/15000, au format A3.

Article 12 :

La décision d'un juge arbitre, assisté de juges officiels de course pour la régularité de l'épreuve, sera sans appel.

Article 13 :

Une assistance médicale sera assurée, sur le parcours et à l'arrivée. Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

Article 14 :

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile MAIF ; N° de contrat 1 42 3 574 R (F.F.C.O.).

Les licenciés F.F.C.O. bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 15 :

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

Article 16 :

Pour un bon déroulement de l'épreuve, le nombre d'engagés est limité à 250.

Les inscriptions seront ouvertes à partir du 1er janvier 2015 mais vous pourrez vous préinscrire sur le site de l'Infernou à partir du 1er avril 2014, elles seront closes sans préavis le jour de la réception de l'engagement (chèque) et au plus tard le 19/04/2015.

Article 17 :

Le montant de l'inscription est fixé à 90 € par équipe pour les 24 et 12h, 55 € pour les solos, ce prix comprend toutes les cartes, le cadeau souvenir, le prêt d'une puce sportident spéciale (100 postes), le repas à l'arrivée, à l'accueil une boisson chaude, et la « base de vie » de la soupe et du café.

Des étioopathes seront à votre disposition à l'arrivée.

Le montant de l'inscription est fixé à 20€ par concurrent, pour les circuits 6h, 3h et 1h30, il comprend cartes, accueil : café, cake et soupe chaude à l'arrivée.

Le repas (+15 €) sur réservation à l'inscription.

Pour la location des puces il sera demandé 3 € et un chèque de caution du montant de la puce.

Le montant pour la course au score enfants est de 7€ par participant, carte de C.O. au 1/2000.

Pour les non licenciés, il sera demandé un supplément de 3€ par concurrent (pour la licence journée).

Dans le cas où la personne inscrite ne participe pas à l'épreuve à laquelle elle s'est inscrite, le paiement sera conservé par l'organisateur. En cas de blessure attestée d'un certificat médical de non aptitude à l'épreuve suite à blessure, présentée au plus tard la veille du départ, le remboursement du montant de l'inscription pourra être proposé à l'équipe non partante.

Un forum de discussion sera mis en place sur le site <http://www.wix.com/infernou2015/infernou> , pour que les personnes seules puissent former une équipe, pour les covoiturages et les éventuelles questions.

Article 18 :

Le retrait des dossards ne pourra se faire que de 9h00 à 11h30 le samedi à la salle des fêtes de PUYCELSI pour le Satan (24h00), pour les autres circuits, il y aura une permanence à l'accueil du samedi 15h00 jusqu'au dimanche à 10h15.

Le retrait du dossard pour les inscriptions faites à l'avance ne pourra se faire que sur présentation d'une pièce d'identité originale.

Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste.

Article 19 :

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 20 :

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir les responsables de l'épreuve et remettre son dossard à l'arrivée.

Article 21 :

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière le jour de l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 22 :

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.

Article 23 :

Je reconnais et accepte que par le seul fait de mon inscription, je m'engage à me soumettre à l'ensemble des dispositions du règlement de la course à pied « L'INFERNOU ».

J'autorise expressément les organisateurs de « L'INFERNOU » ainsi que leurs ayant droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à « L'INFERNOU », sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 24 :

C.N.I.L « Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Sauf opposition de votre part, vos coordonnées pourront être transmises à des organismes extérieurs ».

Article 25 :

Récompenses :

Il sera offert un lot pour les premiers de chaque catégorie, dans chacun des circuits.

Circuit Satan (24h00) et Circuit Lucifer (12h00) :

Sénior équipe hommes, Senior équipe femmes, Senior mixte

Vétéran 1 équipe hommes, Vétéran 1 équipe femmes, Vétéran 1 mixte

Vétéran 2 équipe hommes, Vétéran 2 équipe femmes, Vétéran 2 mixte.

Circuit Belzébuth (6h00) :

Sénior hommes, Senior femmes, Vétéran 1 hommes, Vétéran 1 femmes Vétéran 2 hommes, Vétéran 2 femmes.

Circuit Méphisto (3h00) et Orphée (1h30) :

Sénior hommes, Senior femmes, Jeunes, Vétéran 1 hommes, Vétéran 1 femmes, Vétéran 2 hommes, Vétéran 2 femmes.

Course au score enfants (Diablotin):

Un lot pour tous les participants

Le comité d'organisation de L'Infernou

